

Le Directeur

Vannes,
Le 10 octobre 2008

N/Réf. CNSE / MA / JD / ID – n° 87

Objet : Ouverture du site Intranet du CNSE

Madame, Monsieur le Directeur, Chers collègues,

Depuis maintenant 2 ans la CPAM du Morbihan héberge le Centre National de Remboursement des Soins reçus à l'Etranger (CNSE).

Cette centralisation trouve son origine dans la loi du 13 août 2004 (article 58), complétée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 – n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 (article 140).

Cette mission a été concrétisée par la signature d'une convention entre le Directeur Général de la CNAMTS et moi-même le 1^{er} mars 2007.

Deux ans sont passés depuis le démarrage de la phase d'expérimentation lancée en septembre 2006. Au cours de cette période, le travail en commun avec les 42 premières Caisses actuellement intégrées a mis en évidence le besoin d'un outil de partage d'informations.

De ce constat est né le projet d'un site intranet dédié à cette activité.

Disponible aujourd'hui dans sa première version, il comporte trois domaines d'informations :

- **Un domaine d'informations générales**, constitué
 - de l'annuaire des correspondants CPAM et CNSE,
 - des différents textes fondateurs du CNSE et des autorisations CNIL,
 - des bulletins d'informations publiés par le Centre National,
 - des tableaux d'activités et statistiques du CNSE
 - des principales références réglementaires en matière de soins à l'étranger.

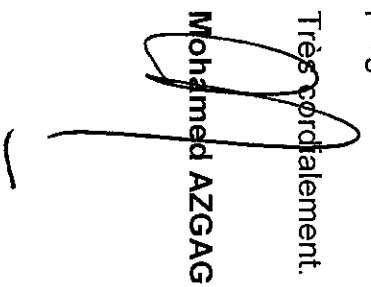
- **Un domaine référentiel national des fraudes à l'étranger** (cf. LR/DCCRF/13/2008 du 14/8/2008), dont la liste des structures de soins situées à l'étranger repérées par le CNSÉ.
- **Un domaine production**, offrant des outils et informations opérationnels permettant à vos services de suivre la gestion des dossiers transférés à la CPAM du Morbihan :
 - Délais de traitement,
 - Consultation de dossiers individuels,
 - Transfert de demandes de renseignements ou de réclamations sur BAL générique,
 - Foire Aux Questions.

Au travers de deux niveaux d'habilitation, il vous est possible de restreindre ou non par agent l'accès à certaines données.

Vous trouverez en pièce jointe la documentation correspondante.

Mes services restent à votre écoute pour améliorer le service que nous vous assurons. N'hésitez pas en nous faire part de vos appréciations pour le faire progresser.

Très cordialement.


Mohamed AZGAG